

Conseil communal de Prilly

Décisions de la séance

No 7-2025

du lundi 6 octobre 2025

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

Appel :

Personnes présentes : 49

Excusées : 12

Retard : 4

Absents : 7

Démissions : -

Future admission : 2

Total : 74

Le quorum de l'art. 59 du règlement du conseil étant atteint, la séance du Conseil communal est officiellement ouverte conformément à l'art. 62 du règlement.

2. Procès-verbal des 16 et 23 juin 2025

3. Correspondance

4. Communications du Bureau

5. Communications municipales

6. Collaborations intercommunales

7. Assermentations

8. Elections complémentaires

9. Préavis N° 14-2025 : soumettant l'arrêté d'imposition pour les années 2026 et 2027

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 14-2025,
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. de maintenir le taux d'impôt communal à 72.5 points de l'impôt cantonal de base pour les années 2026 et 2027 ;
2. de reprendre sans changement les autres éléments de l'arrêté d'imposition 2024-2025 pour les années 2026 et 2027.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 14-2025 sont acceptées à une grande majorité, 8 voix contre, moins 7 abstentions.

10. Préavis N° 15-2025 : Création d'un fonds de solidarité pour favoriser l'engagement politique

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 15-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'adopter le règlement interne destiné aux membres du Conseil communal « remboursement des frais de garde pour baby-sitting » ; de fixer son entrée en vigueur au 1er janvier 2026 ;
2. d'ajouter le montant de CHF 4'000.- au budget 2026 du Conseil communal, compte 3061.000-1000 ;
3. d'accepter le présent rapport comme réponse au postulat PO-02-2020 et de le classer.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 15-2025 sont acceptées par 29 voix pour, 22 voix contre, moins 1 abstention.

11. Préavis N° 16-2025 : sollicitant un crédit de CHF 100'000.00 destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRILLY

- vu le préavis municipal N° 16-2025,
- ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accorder un crédit de CHF 100'000.- TTC destiné à la refonte complète du site internet de la Ville et à la création d'une application mobile ;
2. d'autoriser la Municipalité à prendre tous les engagements imposés par le projet du préavis, en vue de sa mise en œuvre ;
3. de financer ces dépenses par la trésorerie courante et/ou l'emprunt ;
4. de prendre note que, les charges d'amortissement, d'intérêts et d'entretien seront de l'ordre de CHF 27'500.- pour l'exercice 2027 avant de décroître.

VOTE : les conclusions du préavis municipal no 16-2025 sont acceptées à une large majorité, 2 voix contre, moins 1 abstention

- 12. Réponse à l'interpellation INT 10-2024 : "Impôts sur les personnes morales - Prilly" - déposée par Patrizia Clivaz Luchez & Consorts**
- 13. Réponse à l'interpellation INT 11-2025 : Interpellation relative au respect du serment prêté en début de législature - déposée par Fabien Deillon et Consorts**
- 14. Réponse à l'interpellation INT 12-2025 : Interpellation "Etat des lieux des comptes d'attente pour frais d'études" - déposée par Didier Callmander et Consorts**
- 15. Réponse à l'interpellation INT 13-2025 : Interpellation "Utilisation d'outils d'intelligence artificielle par l'administration communale" - déposée par Olivier Pilet et consorts**
- 16. Réponse à l'interpellation INT 14-2025 : Interpellation "La Demeure et la liberté d'expression" - déposée par Patrizia Clivaz Luchez et consorts**
- 17. Réponse à la question écrite QE 01-2025 : Question écrite sur l'état de la réponse à une interpellation du PSIG déposée par Olivier Pilet**
- 18. Réponse à la question écrite QE 02-2025 : Question écrite relative aux véhicules stationnés au parking de la piscine déposée par Christian Maillard**
- 19. Motions, postulats, interpellations et projets**
- 20. Questions et divers**

21. Contre-appel

La séance est levée (heure) : 22h59